COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

=======

Pôle Environnement et Cadre de Vie

Gestion Administrative

Conseil Exécutif du lundi 28 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N°223/2024

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION - ABSTENTION

LE CONSEIL EXÉCUTIF DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- **VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le règlement local d'urbanisme ;
- **VU** la délibération n°90/2022 du 01 avril 2022 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif;
- **VU** la délibération n°273/2017 du 6 octobre 2017 portant instauration d'un droit de préemption au profit de la Collectivité Territoriale ;
- VU l'avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) du 03 septembre 2001;
- **VU** les déclarations d'intention d'aliéner transmises à la Collectivité Territoriale les 15, 16 et 17 octobre 2024 ;
- **SUR** le rapport de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT

Article 1: La Collectivité Territoriale renonce à l'exercice de son droit de préemption sur les cessions d'immeubles suivants :

Date de la déclaration	Localisation	Référence cadastrale		Type de bien	Domanaua
d'intention d'aliéner	Localisation	Section	N°	Type de bien	Remarque
14/10/2024	Saint-Pierre	AL	76	Non bâti	
14/10/2024	Saint-Pierre	AM	116	Non bâti	
		AM	148		
15/10/2024	Saint-Pierre	AV	111	Bâti sur terrain	
		AV	208	propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	BB	217	Bâti sur terrain	
				propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	AV	127	Bâti sur terrain	Ssion en
				propre	cours
15/10/2024	Saint-Pierre	BB	30	Bâti sur terrain	
				propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	AX	4	Bâti sur terrain	
				propre	
16/10/2024	Saint-Pierre	AI	305	Bâti sur terrain	
				propre	
16/10/2024	Saint-Pierre	AI	345	Non bâti	
17/10/2024	Saint-Pierre	BN	147	Bâti sur terrain	
				propre	

<u>Article 2</u>: La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté 6 voix pour	Transmis au Représentant de l'État Le 31/10/2024	Pour le Président et par délégation, Le 1 ^{er} Vice-Président
0 voix contre		
0 abstention	Publié le 31/10/2024	
Membres du CE : 8	ACTE EXÉCUTOIRE	Yannick ABRAHAM
Membres présents : 6		

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former :

Membres votants: 6

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ou la décision de refus suite à un recours gracieux.

Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision de refus.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON =======

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

Pôle Environnement et Cadre de Vie ====== Gestion Administrative

Conseil Exécutif du lundi 28 octobre 2024

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION - ABSTENTION

Par déclarations d'intentions d'aliéner remises à la Collectivité Territoriale, ci-dessous indiquées, la Collectivité Territoriale a été informée des cessions soumises au droit de préemption :

Date de la déclaration	Localisation	Référence cadastrale		Type de bien	Remarque
d'intention d'aliéner	Localisation	Section N°			
14/10/2024	Saint-Pierre	AL	76	Non bâti	
14/10/2024	Saint-Pierre	AM AM	116 148	Non bâti	
15/10/2024	Saint-Pierre	AV AV	111 208	Bâti sur terrain propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	BB	217	Bâti sur terrain propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	AV	127	Bâti sur terrain propre	Ssion en cours
15/10/2024	Saint-Pierre	BB	30	Bâti sur terrain propre	
15/10/2024	Saint-Pierre	AX	4	Bâti sur terrain propre	
16/10/2024	Saint-Pierre	AI	305	Bâti sur terrain propre	
16/10/2024	Saint-Pierre	AI	345	Non bâti	
17/10/2024	Saint-Pierre	BN	147	Bâti sur terrain propre	

La Collectivité Territoriale n'envisageant aucun projet sur ces terrains, il convient qu'elle n'exerce pas son droit de préemption sur ces ventes.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président, Bernard BRIAND